LE PRÉSIDENT DU HAUT CONSEIL ISLAMIQUE INVITÉ À LA RADIO

Le double langage de Cheikh Bouamrane

Invité de Radio Coran, le président du Haut Conseil islamique a estimé que le dialogue entre les religions ne peut se concrétiser qu'à travers «la sagesse» des représentants des cultes. Cheikh Bouamrane a cependant accusé «certains journaux» de tenter d'imposer la laïcité en Algérie.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Mi-fiel mi-miel. C'est la teneur du discours tenu par le président du Haut Conseil islamique lors de l'émission «Des dossiers et des avis» diffusée, hier, par Radio Coran. Interpellé sur la question de la liberté d'exercice des cultes, Cheikh Bouamrane s'en est pris «à certains journaux» qui tentent d'imposer la laïcité. «Nous sommes contre toute idée de laïcité», a insisté Bouamrane qui agit en qualité de représentant de l'Islam officiel. Le président du HCI a par ailleurs tenu à rendre hommage à l'Université Al Azhar, qu'il considère être une institution de premier plan dans la défense de l'Islam. «En tant qu'institution, El Azhar réagit à toutes les campagnes qui visent notre religion. Ses oulémas sont très compétents et nous travaillons souvent avec eux». Quant à la violence religieuse, Cheikh Bouamrane a pris soin de n'évoquer que celle provoquée par les autres religions. Ainsi, les auditeurs apprendront que la propagation de l'Islam en Afrique est à mettre sur le compte de «l'éducation exemplaire des commerçants musulmans».

Au-delà des clichés, le président du Haut Conseil islamique s'est montré modéré. «L'Islam respecte toutes les religions. Il est inconcevable d'obliger par la force une personne à embrasser une religion autre que la sienne. La liberté de culte est une question essentielle. Chacun de nous a le choix de choisir sa religion et nul ne peut le lui interdire».

Au sujet du dialogue entre les religions, Cheikh Bouamrane estime que ce dialogue «ne pourra se concrétiser qu'à condition que les représentants de toutes les religions fassent preuve de sagesse».

«Lors d'une conférence, alors que je débattais avec Monseigneur Teissier, j'ai expliqué que le dialogue se concrétisera grâce à la compréhension, la connaissance et le respect», a révélé Bouamrane.

Le président du HCI a cependant regretté que la volonté affichée par le pape François pour mener un dialogue avec les représentants de l'Islam n'ait été suivie d'aucune suite. «Le pape François avait pris cet engagement lors de son intronisation. Mais depuis, plus rien».

T. H.

Photo : DR.

Cheikh Bouamrane.

LE MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES LANCE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ENCADREMENT DES MOSQUÉES :

«Les pays européens font confiance à nos imams»

«Les pays européens font confiance à nos imams parce que ces derniers rattachent l'Islam à leur Etat», a déclaré en substance le ministre des Affaires religieuses et Wakfs, Mohamed Aïssa à Boumerdès où il a lancé, à partir de l'Inped (Institut national de la productivité et du développement industriel) le vaste programme de formation que son département met en branle en direction des cadres, imams, enseignants du Coran et muezzins de la République.

Ce programme a commencé, ce dimanche, par toucher les directeurs des Affaires religieuses et du Wakf des 48 wilayas qui recevront des formations dans le secteur de la gestion des projets et du management en général. A l'issue de sa conférence animée en direction des imams de la wilaya, nous nous sommes rapprochés du ministre pour le questionner au sujet du renouvellement de la confiance européenne à l'endroit de nos imams. Ecoutons la réponse «le discours religieux délivré par les imams algériens qui professent dans des mosquées de France a été qualifié par les autorités françaises comme étant un islam ancestral, authentique et modéré. Cet islam s'inscrit dans une démarche qu'épousent d'ailleurs les autorités françaises ; c'est-à-dire qu'il (l'islam) préconise la mise en œuvre des préceptes religieux au service de la société dans une étape d'intégration. Les imams envoyés par l'Algérie en France activent en apprenant à leurs fidèles uniquement les préceptes de l'Islam. En clair, le discours religieux algérien dans les mosquées de France ne détache pas le fidèle de la société française, de son enracinement sociétal. C'est la concordance entre un objectif français et un savoir-faire algérien», dira le ministre, qui n'a pas omis de rappeler un autre élément, le discours radical notamment dont les imams algériens envoyés dans l'Hexagone doivent inclure dans leur feuille de route.

«Il y a un autre paramètre qui est récemment entré en jeu, à savoir la radicalisation de toute une frange de la population qui s'inscrit dans le néo-islamisme. Ces néo-convertis sont issus de la deuxième et la troisième génération d'émigrés qui redécouvrent l'islam mais qui sont allés l'apprendre dans les pays du Moyen-Orient et qui reviennent vers la France avec un discours très radical. Il y a un besoin crucial que les mosquées dirigées par les imams algériens deviennent des citadelles qui défendent l'Europe, et par conséquent le Maghreb, contre cette influence en nette recrudescence. Les imams algériens ont ce savoir-faire mais ils ont un handicap de langue. Ce matin, j'ai aussi fait allusion à un programme qui a son budget et son délai pour permettre aux imams l'apprentissage de la langue. La portée de cette démarche globale c'est aussi d'immuniser l'Algérie, en dehors de ses frontières.»

Formation et débat pour contrer les extrémistes

Le ministre, qui a effectué cette visite à Boumerdès pour lancer son vaste programme de formation dans le secteur des Affaires religieuses, a affirmé que le diplôme de l'imamat sera introduit à l'université dans le système LMD (licence, master doctorat). «La formation est essentielle pour faire face aux défis du XXIe siècle.»

Et le ministre de clamer à chaque occasion son attachement aux référents algériens de l'Islam, particulièrement lors de l'inauguration, en compagnie du wali de Boumerdès, Kamel Abbès, du nouveau centre culturel islamique de la ville de Boumerdès. Que pense le ministre de cette institution culturelle ? «Le Centre culturel est le trait d'union entre la mosquée et les citoyens. Certains problèmes ne peuvent pas être débattus dans les lieux de prière. Il faut les débattre dans d'autres espaces, notamment les centres culturels islamiques. Le centre culturel est un lieu où peuvent être débattues les idées notamment les référents de notre islam et le comment appliquer ces référents.»

Pour Mohamed Aïssa, même ceux qui rejettent ces référents ont le droit de venir en débattre car, selon lui, le mieux pour convaincre ces réticents est l'argumentation. L'aspect purement culturel n'est, clamera le ministre, pas non plus exclu de ces centres. Pour le ministre, il y a un clivage dans la société algérienne qu'il faut combattre. «Pour certains Algériens, il y a l'Islam du pouvoir et l'Islam de l'opposition. Non ! Il y a un seul Islam sans couleur politique ; celui qui rassemble et qui ne sépare pas. Celui qui est modéré. C'est celui que nous avons appris de nos ancêtres, qui eux aussi, l'ont hérité de leurs aïeux», conclura-t-il.

Abachi L.

SELON LE CONSEIL DE WILAYA DU CNAPEST D'ALGER-CENTRE

Le système éducatif est en crise

Selon le conseil de wilaya du CNAPEST (conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique) le système éducatif est en crise. Le syndicat avance dans un communiqué que les «nombreux dysfonctionnement s ayant émaillé cette novelle rentrée scolaire sont révélateurs d'une crise d'évolution du système éducatif qui pourrait aboutir à son effondrement».

Surcharge, manque d'enseignants et du personnel encadrant, nombre d'établissements insuffisants, déperdition scolaire, chute du taux de réussite au Bac, recours abusif aux heures supplémentaires… c'est ce qui caractérise l'école algérienne, selon le syndicat. À l'origine de cette situation deux facteurs que le syndicat cite. Il s'agit selon lui du taux de rotation élevé du personnel lié aux départs massifs à la retraite d'une génération de professeurs et de fonctionnaires et de la difficulté à assurer la relève. Le syndicat pointe aussi du doigt le statut des travailleurs de l'éducation qui «n'a pas pris en compte les besoins spécifiques du secteur et de son évolution». Le syndicat appelle ainsi à la révision de ce statut et demande d'être associé en tant que partenaire social par la direction de l'éducation.

Par ailleurs, le syndicat appelle aussi les travailleurs à se mobiliser autour d'une action solidaire dans le but de faire avorter l'application du nouveau code de travail.

S. A.

LES RÉFRACTAIRES SERONT REMPLACÉS

Les enseignants sommés de rejoindre leurs postes

Les enseignants n'ayant toujours pas rejoint leurs postes sont sommés par le ministère de l'Education de le faire dans les plus brefs délais. Les réfractaires seront remplacés par les enseignants ayant passé le concours de recrutement avec succès et figurant sur les listes additives.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Deux semaines après la reprise des cours, un nombre important d'enseignants n'ont toujours pas rejoint les établissements dans lesquels ils ont été affectés. Le ministère de l'Education les menace de radiation par la voix de son inspectrice générale. Z'hor Benarbia qui était l'invitée de la rédaction de la Chaîne III n'a pas révélé le nombre d'enseignants non satisfaits par leur affectation mais affirme que la réglementation est claire et que des décisions allaient être prises conformément à cette dernière. Il y a plusieurs scénarios possibles, dit-elle, mais le ministère semble préférer le recours aux enseignants ayant participé au concours et qui sont sur les listes d'attente.

Pour cette rentrée, le ministère de l'Education a instruit l'ensemble des établissements de faire prévaloir le pédagogique sur l'administratif. C'est notamment le cas pour le redoublement au sujet duquel une circulaire a été envoyée aux chefs d'établissement leur rappelant que le droit au redoublement était garanti au moins une fois par palier et que les cas des élèves concernés doivent être traités sous l'angle du pédagogique sans prendre en compte les considérations liées à la discipline.

Ladite circulaire rappelle le rôle des conseils de classes pour statuer sur le devenir des élèves. Interpellée au sujet de la surcharge des classes dans certains établissements, Z'hor Benarbia a rappelé que le problème se posait surtout au niveau des classes de troisième année secondaire.

Une situation due à l'arrivée de la double cohorte mais essentiellement, dit-elle, au rythme de réalisation des infrastructures qui ne va pas de pair avec la démographie galopante.

C'est surtout un problème qui se pose au niveau du ministère de l'Habitat, affirme-t-elle. Au sujet des rythmes scolaires, l'inspectrice générale reconnaît la nécessité d'engager la réflexion affirmant que l'expérience de l'horaire unique de 8 à 14 heures qui avait été tentée n'avait pas été concluante car ne présentant pas que des avantages car, dit-elle, selon des études, le pic de concentration des élèves se situerait en fin de matinée et en début d'après-midi.

N. I.

À PARTIR DE CONSTANTINE

Hamid Grine défend le choix de Miloud Chorfi

«Je n'ai pas vu une sommité dans l'audiovisuel qui aurait été oubliée». C'est en ces termes que le ministre de la Communication justifiera la nomination à la tête de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel de l'ex-chef de groupe parlementaire du RND, au lendemain de son installation officielle qui continue de susciter de vives critiques d'une partie de la corporation et autres milieux «initiés».

Pour le ministre de la Communication «c'est le choix de l'expérience puisque l'intéressé a l'avantage d'avoir été un député qui connaît les lois, l'audiovisuel, les hommes du secteur et est une personne modeste, conviviale et chaleureuse qui se dit prête à se mettre au service de toute la corporation pour rassembler et non pas pour diviser». Une nomination «justifiée» qui ne s'est pas faite dans la précipitation selon Hamid Grine mais «dans un cadre organisé et rationnel». Son nom aurait été proposé il y a longtemps justifiera-t-il, en faisant part de son écœurement des attaques qu'aurait subies Miloud Chorfi resté selon lui «un journaliste dans l'âme, d'expérience, sérieux, sage, qui sait écouter, ne décide pas dans l'impulsivité et ayant la capacité de rassembler en cette période cruciale que traverse le pays».

Cependant, intervenue a posteriori de sa désignation, l'annonce du gel des activités parlementaires de Miloud Chorfi afin de se conformer à la loi, entache la légalité de la démarche puisque la nouvelle loi organique qui a remplacé le défunt code de l'information stipule clairement que «le mandat de membre de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel est incompatible avec tout mandat électif, tout emploi public, toute activité professionnelle ou responsabilité exécutive dans un parti politique, à l'exception des missions provisoires dans l'enseignement supérieur et la supervision de la recherche scientifique» ou encore «un membre de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel ne peut détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans une entreprise ayant pour objet des activités audiovisuelles, de cinéma, d'édition, de presse, de pub ou de télécommunications».

K. G.